



Mise en œuvre de la certification FSC® ¹ Forêt régionale des Vallières

Surface totale (aménagement forestier): 239,46 ha

Surface retenue pour la certification : 239,46 ha

Type de HVC	Surface (ha)
1 et 3	239,46
4	103
5	13,4
6	0

Réseau de conservation	Surface (ha)				
Îlot de sénescence	88,84				
	(Soit 37,10 % d'îlots				
	de sénescence)				
Zones ouvertes (milieux	18,97 (Soit 7,92%)				
associés)					
Zone tampon des cours d'eau et	3,92 (Soit 1,64%)				
mares					
Habitat frênaie à grande prêle	1,44 (Soit 0,60%)				
(légendé habitat forestier)					
Surface totale réseau de	113,17 (soit 47,26%)				
conservation					

Version mars 2022

¹ Licence FSC® : FSC-C104680

SOMMAIRE

Introduction 1. Périmètre 2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles 2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales 2.2. Type 4 : zones à rôles de protection 2.3. Type 5 : protection de la ressource en eau 2.4. Type 6 : Valeurs culturelles 3. HVC retenues : mesures et suivi 3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (239,6 ha) : 3.2. Type 4 : zones à rôles de protection (103 ha) 3.3. Type 5 : protection de la ressource en eau (14,6 ha) 3.4. Synthèse des HVC : 4. Autres éléments 4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée			
1.	Périr	nètre	3
2.	Bilan	3	
	2.1.	Type 1 et 3 : valeurs environnementales	3
	2.2.	Type 4 : zones à rôles de protection	8
	2.3.	Type 5 : protection de la ressource en eau	8
	2.4.	Type 6 : Valeurs culturelles	8
 1. 2. 3. 4. 	HVC	8	
	3.1.	Types 1 et 3 : valeurs environnementales (239,6 ha) :	9
	3.2.	Type 4 : zones à rôles de protection (103 ha)	10
	3.3.	Type 5 : protection de la ressource en eau (14,6 ha)	10
	3.4.	Synthèse des HVC :	11
4.	Autr	es éléments	13
		Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée	13
	4.2.	Arbres morts et vivants-habitats	
	4.3.	Réseau de conservation	13
	4.4.	Espèces invasives	14

Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FSC® sur la forêt des Vallières. Il se base sur la méthodologie définie par l'Agence des espaces verts pour mettre en œuvre la certification². Il est complété par un tableau récapitulant par parcelle forestière les éléments à vérifier pour la certification.

1. Périmètre

Cette partie précise le périmètre d'application des exigences FSC® et justifie l'inclusion ou l'exclusion de certains milieux (Prêter attention aux milieux ouverts et aux plantations).

Le périmètre défini par l'AEV pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier.

2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des valeurs présentes sur la forêt qui pourraient faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation (HVC). Celles retenues comme HVC ainsi que les mesures de gestion et de suivi associées seront présentées dans le chapitre suivant.

2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales

La ZNIEFF de type 2 dite « Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne » (110020191) recouvre la totalité de la forêt. L'intérêt de la zone réside dans la présence de nombreux plans d'eau servant de halte migratoire pour de nombreux oiseaux : la forêt des Vallières se trouve au bord de la Marne. Les milieux boisés sont divers. Les conclusions de l'aménagement forestier, de l'étude écologique et du DOCOB, amènent à ce que la totalité de la forêt soit reconnue comme ayant un **enjeu écologique élevé en particulier pour le maintien de zones boisées.**

HVC systématiques

 ZNIEFF de type 1: «Forêt des Vallières et carrières souterraines à Annet-sur-Marne » n°110020173

La ZNIEFF couvre la quasi intégralité du périmètre certifié (tout sauf les parcelles 26 et 30).

- > Habitats déterminants :
 - O Frênaie à grandes prêles (44.315)
 - O Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère (41.23)
 - O Terrains en friche (87.1)
 - O Cultures avec marges de végétation spontanée (82.2)
 - O Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes (44.33)
 - O Forêts de ravin à Frêne et Sycomore (41.41)

² Agence des Espaces Verts, Mise en œuvre de la certification FSC® en forêts régionales METHODOLOGIE, 2018

Espèces déterminantes :

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	
Стопре	de l'espèce	De l'espèce	
	Anchomenus dorsalis (Pontoppidan, 1763)		
	Lixus iridis Olivier, 1807	Lixe des ombellifères	
Coléoptères	Lixus paraplecticus (Linnaeus, 1758)	Charançon à suture noire	
Coleopteres	Timarcha tenebricosa (Fabricius, 1775)	Crache-sang	
	Trichodes alvearius (Fabricius, 1792)	Clairon des ruches	
	Trichodes apiarius (Linnaeus, 1758)	Clairon des abeilles	
Lépidoptères	Iphiclides podalirius (Linnaeus, 1758)	Flambé (Le)	
	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	
	Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	
Mammifères	Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches, Vespertilion à moustaches	
	Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux, Oreillard septentrional	
Oiseaux	Ardea cinerea Linnaeus, 1758	Héron cendré	
Ciscaux	Milvus migrans (Boddaert, 1783)	Milan noir	
Orthoptères	Gryllus campestris Linnaeus, 1758	Grillon champêtre	
	Cardamine impatiens L., 1753	Cardamine impatiente,	
Phanérogames	Cuscuta europaea L., 1753	Grande cuscute, Cuscute d'Europe	Anciennement située sur la petite île sur la Marne, protégée de part sa situation, sa présence reste à vérifier pour actualiser la donnée.
Ptéridophytes	Polystichum setiferum (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	Polystic à frondes soyeuses	Probablement confondu avec une autre espèce

L'ensemble des parcelles ZNIEFF étant déjà considérées comme HVC car comprises dans la zone Natura 2000, la zone ZNIEFF ne fera pas l'objet d'une HVC supplémentaire. Les éléments à l'origine de cette ZNIEFF (Frênaie à Grande Prêle, Chiroptères) feront en revanche l'objet d'une HVC.

• Site Natura 2000 : ZPS « Boucles de la Marne » n°FR1112003

Le site couvre la quasi intégralité du périmètre certifié (tout sauf la parcelle 30). Les espèces prioritaires du Document d'Objectif (DOCOB) de la ZPS « Boucles de la Marne » n°FR1112003, et présentes au sein de la forêt des Vallières, sont :

- **La Bondrée Apivore,** qui a besoin des espaces ouverts pour son alimentation, ce qui justifie l'entretien différencié de ces espaces (voir gestion des milieux ouverts en 4.3).
- **Le Milan Noir,** qui est présent dans la haute futaie pour sa nidification. Les travaux d'abattage seront proscrits durant cette période et des préconisations vis-à-vis du dérangement seront données pour permettre l'organisation de fortes manifestations publiques.
- **Le Pic Noir,** qui affectionne les arbres dépérissants, d'où la mise en place de contrat d'îlots de sénescence et d'un suivi particulier, via un protocole de repasse.

HVC additionnelles

Faune:

Mammifères:

Le dernier inventaire concernant les Chiroptères de novembre 2015 a mis en évidence la présence des espèces suivantes :

Enjeu MNH	Nom français	Nom latin
Fort	Grand murin	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)
Très Fort	Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)
Faible	Murin à moustaches	Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)
Fort	Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus (E. Geoffroy, 1806)
Fort	Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)
Très Fort	Murin de Daubenton	Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)
Modérée	Murin de Natterer	Myotis nattereri (Kuhl, 1817)
Modérée	Noctule commune	Nyctalus noctula (Schreber, 1774)
Modérée	Oreillard gris	Plecotus austriacus (J.B. Fischer, 1829)
Faible	Oreillard roux	Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)
Faible	Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)
Modérée	Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii (Kuhl, 1817)
Assez Fort	Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius, 1839)
Fort	Pipistrelle pygmée	Pipistrellus pygmaeus (Leach, 1825)
Modérée	Sérotine commune	Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)

<u>Entomofaune</u>: Un inventaire faune-flore-habitats a été réalisé en 2017-2018 par le bureau d'étude « OUEST AM », sur l'ensemble de la forêt régionale des Vallières. Cet inventaire a mis en évidence la présence de nombreuses d'espèces d'odonates et de rhopalocères, démontrant la richesse écologique de la forêt régionale des Vallières.

<u>Liste des odonates :</u>

Nom latin	Nom français		Biblio	France	France	régionale	Déterminant ZNIEFF	Directive Habitat Faune Flore Annexe 2
Calopteryx splendens	Caloptéryx éclatant	Χ	Х	LC	LC	С		
Chalcolestes viridis	Leste vert	Χ		LC	LC	С		
Sympecma fusca	Leste brun	Χ		LC	LC	AC		
Coenagrion puella	Agrion demoiselle	Χ	Х	LC	LC	С		
Enallagma cyathigerum	Agrion porte-coupe	Χ	Х	LC	LC	С		
Erythromma lindenii	Agrion de Vander Linde	Χ		LC	LC	AC		
Erythromma viridulum	Naïade au corps vert	Χ		LC	LC	AC		
Ischnura elegans	Agrion élégant	Χ	Χ	LC	LC	CC		
Ischnura pumilio	Agrion nain	Χ		LC	LC	AR		
Pyrrhosoma nymphula	Petite Nymphe à corps r	Χ		LC	LC	AC		
Platycnemis pennipes	Agrion à larges pattes	Χ		LC	LC	С		
Platycnemis lapites	Agrion blanchâtre		Х	LC	Non conr	nue en IdF		
Aeshna mbcta	Aeschne mixte	Χ		LC	LC	AC		
Anax imperator	Anax empereur	Χ	Х	LC	LC	C		
Anax parthenope	Anax napolitain	Χ		LC	LC	AC		
Brachytron pratense	Aeschne printanière	Χ		LC	LC	PC		
Gomphus vulgatissimus	Gomphe vulgaire	Χ		LC	LC	AR	X	
Cordulia aenea	Cordulie bronzée		Х		NT	AC		
Crocothemis erythraea	Crocothémis écarlate	Χ		LC	LC	AC		
Libellula depressa	Libellule déprimée	Χ	Х	LC	LC	C		
Libellula fulva	Libellule fauve	Χ		LC	LC	AC	X	
Libellula quadrimawlata	Libellule à quatre tâches	Х		LC	LC	AC	Х	
Orthetrum brunneum	Orthétrum brun	Χ		LC	LC	PC		
Orthetrum cancellatum	Orthétrum réticulé	Х	Х	LC	LC	С		
Sympetrum fonscolombii	Sympétrum à nervures rouges	S	Х	LC	LC	AR		
Sympetrum sanguineum	Sympétrum rouge sang	Х		LC	LC	С		
Sympetrum striolatum	Sympétrum fascié	Χ		LC	LC	AC		

LC: Préoccupation mineure, NT: Quasi-menacé, CC: Très commun, C: Commun, AC: Assez commun, PC: Peu commun, AR: Assez rare.

Liste des rhopalocères :

iste des mopaloceres :										
		2017-		Liste	Liste rouge	Indice rareté	Déterminant	Directive		
Nom latin	Nom français	2018	Biblio	rouge	Ile de	régionale	ZNIEFF	Habitat Faune		
				France	France			Flore Annexe 2		
Ochlodes sylvanus	Sylvaine	X	X	LC	LC	AC				
Thymelicus lineola	Hespérie du dactyle		X	LC	LC	PC				
Thymelicus sylvestris	Hespérie de la Houque		X	LC	LC	PC				
Iphiclides podalirius	Flambé		Χ	LC	NT	AC				
Papilio machaon	Machaon	X	X	LC	LC	С				
Anthocharis cardamines	Aurore	X	Χ	LC	LC	С				
Aporia crataegi	Gazé		X	LC	RE	RR				
Collas hyale	Soufré		X	LC	NA	AR				
Goneptelyx rhamni	Citron	Х	X	LC	LC	С				
Leptidea sinapis	Piéride de la Moutarde	Х		LC	LC	С				
Pieris brassicae	Piéride du Chou	Х	Х	LC	LC	С				
Pieris napi	Piéride du Navet	Х	Х	LC	LC	С				
Pieris rapae	Piéride de la Rave	Х	Х	LC	LC	С				
Aricia agestis	Collier-de-corail	Х		LC	LC	AC				
Celastrina argiolus	Azuré des Nerpruns	Х	X	LC	LC	С				
Lycaena phlaeas	Cuivré commun		Х	LC	LC	AC				
Polyommatus icarus	Azuré de la Bugrane	Х	Х	LC	LC	С				
Thecla betulae	Thécla du bouleau		Х	LC	LC	AR	X			
Aglais io	Paon-du-jour	Х	X	LC	LC	CC				
Apatura iris	Grand mars changeant	Х		LC	LC	PC				
Aphantopus hyperantus	Tristan	Х	Х	LC	LC	AC				
Araschnia levana	Carte géographique	Х	Х	LC	LC	AC				
Argynnis paphia	Tabac d'Espagne	Х		LC	LC	С				
Coenonympha pamphilus	Procris	Х	Х	LC	LC	С				
Maniola jurtina	Myrtil	Х	Х	LC	LC	CC				
Melanargia galathea	Demi-Deuil	Х		LC	LC	С				
Menois dryas	Grand nègre des bois		Х	LC	RE	disparu 1978	1			
Nymphalis polychloros	Grande Tortue		Х	LC	LC	PC	Х			
Pararge aegeria	Tircis	Х	Х	LC	LC	CC				
Polygonia c-album	Robert-le-diable	Х		LC	LC	CC				
Vanessa atalanta	Vulcain	Х	Х	LC	LC	CC				
Vanessa cardui	Belle-dame	Х	Х	LC	LC	CC	_			

LC: Préoccupation mineure, NT: Quasi-menacé, VU: Vulnérable, EN: En danger, RE: Disparu, NA: Non applicable, CC: Très commun, C: Commun, AC: Assez commun, PC: Peu commun, AR: Assez rare, RR: Très rare.

<u>Herpétofaune</u>: Un inventaire faune-flore-habitats a été réalisé en 2017-2018 par le bureau d'étude « OUEST AM », sur l'ensemble de la forêt régionale des Vallières. Cet inventaire a mis en évidence la présence d'une nouvelle espèce d'amphibien : le Pélodyte ponctué.

Liste des amphibiens :

Nom français	Nom latin	2017- 2018	Confluenc es 2002	ONF 2006	CETTIA*	Liste rouge France	Déterminant ZNIEFF	Directive Habitat Faune Flore Annexe 2
Crapaud commun	Bufo bufo	X	Χ	Χ	2018	LC		
Grenouille agile	Pana dalmatina	X		Χ	2016	LC		
Grenouille commune	Pelophylax kl. esculentus	Χ	Χ	Χ	2015	NT		
Grenouille rieuse	Pelophylax ridibundus	Χ			2017	LC		
Grenouille rousse	Pana temporaria	Χ	Χ	Χ		LC		
Pélodyte ponctué	Pelodytes punctatus	Χ				VU	X	
Rainette verte	Hyla arborea		Χ	Х		NT	X	
Triton palmé	Lissotriton helveticus	Х			2018	LC		

Liste des reptiles :

Nom français	Nom latin	2017- 2018	Confluen ces 2002	CETTIA*	Liste rouge France	Déterminant ZNIEFF	Directive Habitat Faune Flore Annexe 2
Coronelle lisse	Coronella austriaca	X	Х		LC	Х	0
Couleuvre à collier	Natrix natrix	х			NT		2
Lézard des murailles	Podarcis muralis	i i	Х		LC		5
Lézard vivipare	Zootoca vivipara	х		2014	LC	X	
Orvet fragile	Anguis fragilis	Х	Х	2017	LC		

Flore:

Aucune flore d'intérêt patrimonial n'a été mise en évidence par l'étude du MNHN. Aucune donnée patrimoniale n'apparaît sur la base CETTIA.

La seule espèce patrimoniale dont la présence a été avérée est la Cuscute d'Europe. L'ancienne station identifiée se trouve sur une île de la Marne, celle-ci est inaccessible, et de fait protégée. Sa présence est à reconfirmer

Un inventaire faune-flore-habitats a été réalisé en 2017-2018 par le bureau d'étude « OUEST AM », sur l'ensemble de la forêt régionale des Vallières. Cet inventaire a mis en évidence la présence d'une nouvelle espèce au statut de « extrêmement rare »: la Campanule fausse-raiponce (Campanula rapunculoides), sur la parcelle 17 (prairie gérée par pâturage).

2.2. Type 4 : zones à rôles de protection

La forêt des Vallières joue un rôle de protection important :

- Rétention d'eau : les bords de la Marne subissent les crues et forment une zone inondable.
- Glissements de terrain : la forêt est située sur un coteau très abrupt en direction de la Marne, le maintien du boisement évite le glissement de terrain sur ces fortes pentes, a fortiori lorsque des habitations sont situées en contrebas.
- Effondrements : le maintien en zone boisée ralentit la formation d'effondrements des galeries souterraines issues de l'extraction historique du gypse.

2.3. Type 5: protection de la ressource en eau

Il s'agit des périmètres de protection des captages d'eau. Une partie de la forêt des Vallières est concernée par un périmètre de protection de point de captage d'eau potable : le périmètre de protection rapprochée concerne 6,1 ha sur les parcelles 24, 26, 27 et 28.

2.4. Type 6 : valeurs culturelles

Il n'y a pas de monument historique au sein ou aux abords de la forêt régionale des Vallières.

3. HVC retenues: mesures et suivi

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme Haute Valeur de Conservation : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien doivent être définies ainsi que la manière de suivre l'évolution de ces valeurs. Les HVC retenues sont toutes récapitulées dans le tableau de synthèse des HVC (en 3.4).

3.1. Types 1 et 3: valeurs environnementales (239,46 ha)

Toute la forêt sauf la parcelle 30 est concernée par la Zone Natura 2000 et/ou la zone ZNIEFF. Les HVC de types 1 et 3 sont représentées en annexe.

Habitats:

• ZNIEFF de type 1 : Frênaie à grandes prêles : VALL_HVC1-3_02

Localisation: parcelles 6, 7 et 14.

Cet habitat bénéficie d'un suivi cartographique, un relevé GPS des surfaces occupées est fait tous les 3 ans. Cet habitat est suivi dans le cadre du suivi de la ZNIEFF.

• Chiroptères, galeries souterraines : VALL_HVC1-3_03

Localisation: Parcelle 32.

L'important réseau de galeries laissé vacant par l'activité d'extraction du Gypse (23Km de galeries sur 3 niveaux) est un refuge hivernal pour de nombreuses espèces de Chiroptères, certaines avec des tailles de population très importante pour la Région IDF.

Le point d'accès à ces galeries est régulièrement visité pour maintenir l'interdiction d'accès aux visiteurs (pour leur sécurité et la quiétude des chiroptères).

Les Chiroptères bénéficient également des îlots de vieillissements, du maintien des arbres-habitats pour les abris diurnes et des milieux associés ouverts pour leur activité de chasse.

Un suivi des chiroptères est en place afin de s'assurer de la bonne évolution des populations. Pour cela des études sont effectuées, des relevés sont également réalisés en interne et envoyés pour analyse au Muséum National d'Histoire Naturelle. Un bilan études/retours sur les relevés est effectué avec un pas de temps minimum de 5 ans.

La HVC est localisée sur la zone d'entrée des galeries qui doit faire l'objet d'un contrôle visuel annuel.

Mares et noues forestières : VALL_HVC1-3_04

<u>Localisation</u>: 8, 14, 26

Sur cet habitat, un protocole de suivi des amphibiens est en place (Amphicapt), ce protocole a mis en évidence une faible présence d'amphibiens.

Un broyage annuel tardif avec export est réalisé pour contenir l'envahissement ligneux des abords immédiats de ces milieux humides.

Milieux ouverts gérés de façon différenciée: VALL_HVC1-3_05

Localisation: 15, 17, 20, 22, 24, 26, 29, 30

La richesse de ces milieux mise en évidence par l'inventaire faune/flore/habitats de 2017/2018, notamment en odonates et rhopalocères est quasi exclusivement présente sur les milieux ouverts, en particulier, ceux des bords de Marne. Ces résultats montrent l'utilité de maintenir ces milieux ouverts et leur mode de gestion différenciée par pâturage, fauche, broyage tardif. Ce sont donc les surfaces en fonction du mode de gestion de ces milieux ouverts qui seront suivies annuellement en interne.

Flore:

• La Grande Cuscute :

Localisation : Parcelle 14

Anciennement répertoriée sur une petite île de la Marne, cette donnée doit faire l'objet de recherches pour l'actualiser, cette île étant inaccessible, aucune opération n'y est effectuée, elle est de fait protégée. Cette espèce sera classée en HVC si sa présence est avérée.

• La Campanule fausse-raiponce :

<u>Localisation</u>: Parcelle 17, prairie gérée par pâturage.

Nouvellement répertoriée suite à l'inventaire faune-flore de 2017-2018.

Cette apparition montre l'utilité du mode de gestion choisi et de l'importance de le maintenir.

Faune:

Avifaune:

• Zone NATURA 2000, ZPS des Boucles de la Marne : Le Pic Noir : VALL_HVC1-3_01

L'intégralité de la surface de la forêt des Vallières est incluse dans la ZPS des Boucles de la Marne, les espèces cibles du DOCOB et présentes sur la Forêt des Vallières, sont : le Pic Noir, le Milan Noir et la Bondrée Apivore.

Comme vu précédemment, les espèces se concentrent dans 2 types d'habitats. Les milieux ouverts et les milieux forestiers avec la présence d'arbres dépérissant. Les mesures pour favoriser ces espèces sont :

- Espèces forestières : maintien d'arbres morts sur pied et d'arbres habitat.
- Espèces de milieux ouverts : maintien de ces milieux associés.

Ces mesures font partie intégrante de la certification FSC® : les arbres morts et vivants-habitat doivent être maintenus (voir partie 4), les milieux associés également (considérés dans le réseau de conservation : voir partie 4). L'Agence des espaces verts, en tant que gestionnaire, n'a de pas les moyens techniques et financiers d'assurer le suivi de toutes les espèces concernées. Seul les Pics (Noir et Mar) bénéficient d'un suivi annuel, avec un protocole utilisant la technique dite de la « repasse » qui est en place.

Enthomofaune: La richesse mise en évidence par l'inventaire faune/flore/habitats de 2017/2018, notamment en odonates et rhopalocères est quasi exclusivement présente sur les milieux ouverts, en particulier, ceux des bords de Marne. Ces résultats montrent l'utilité de maintenir ces milieux ouverts et leur mode de gestion différenciée par pâturage, fauche, broyage tardif. Ce sont donc les surfaces en fonction du mode de gestion de ces milieux ouverts qui seront suivies annuellement en interne. Un inventaire faunistique pour confirmer le maintien des espèces sera réalisé tous les 10 ans par un bureau d'étude spécialisé.

3.2. Type 4 : zones à rôles de protection (103 ha)

• Zones de risque d'effondrement : **VALL_HVC4_01**

Localisation: parcelles 16, 18, 19, 21, 25, 29, 30, 31, 33, 32.

Les zones de glissement de terrain et d'effondrements sont retenues comme HVC: elles doivent rester clôturées et fermées au public. Ces zones sont classées hors sylviculture et de fait placées en îlots de sénescence, hors mis une bande de 30 mètres linéaires de large le long des routes, habitations et chemins ouverts au public, pour permettre une mise en sécurité éventuelle.

3.3. Type 5 : protection de la ressource en eau (13,5 ha)

• Périmètre de protection de captage d'eau : VALL-HVC5-01

Localisation: Parcelles: 24, 26, 27, 28.

Le périmètre de protection rapproché est retenu comme HVC de type 5. La gestion pratiquée sur la forêt présente un risque très négligeable pour la qualité de la ressource en eau (pas d'intrants ni de coupe rase par exemple).

3.4. Synthèse des HVC

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
HVC 1/3								
VALL_HVC1-3_01 Zone N2000	Toutes	239,46	Nidification avérée des Pics Noir et Mar, forte suspicion pour le Milan Noir	fait de l'exploitation	Proscrire les travaux d'abattage en période de nidification (15/04 au 15/08) Suivi des Pic Noir et Pic Mar, protocole de repasse mis en place	des espèces et		Maintien de la présence du Pic Noir et du Pic Mar
VALL_HVC1-3_02 Habitat de frênaie à grande prêle	6, 7 et 14	1,44	Habitat présent	frêne victime de la Chalarose. Dégradation par	Suivi cartographique de la surface occupé par l'habitat. Proscrire l'accès des engins sur et en périphérie de l'habitat		Tous les 3 ans	Maintien ou extension de la surface occupée par l'habitat
VALL-HVC1-3_03 Chiroptères et galeries souterraines	32		Accès interdit au public	période d'hibernation	Vérification périodique du bon état de la grille interdisant l'accès du public, aux galeries Suivi des populations	passage et/ou de	,,,	l'interdiction d'accès du public aux
VALL-HVC1-3_04 Mares de la Graverolle et noues de bord de Marne	7, 8, 26	0.725	Mares fonctionnelles, espèces communes	Fermeture du milieu.	proximité (1.7 Ha)		Annuelle	Maintien de la fonctionnalité du milieu.

VALL_HVC1-3_05	15, 1	7,	20,	17.28	Milieux	ouvert	ts F	ermeture o	du	Intervention	annuelle	Suivi des	surfaces	Annuelle	Maintien	de
Enthomofaune liée aux	22, 2	4,	26,		gérés d	de faço	n n	nilieu.		pour le ma	intien en	gérées.			la	
milieux ouverts	29, 30)			différen	ciée pa	ar			respectant le	mode de				fonctionna	lité
					fauche,					gestion actuel					du milieu.	
					pâturag	e,										
					broyage	tardif										

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
HVC 4								
VALL_HVC4_01 Zones de risques d'effondrement	16, 18, 19, 21, 25, 29, 30, 31, 33, 32	80	Boisement en îlot de sénescence et grillagé		Interdire l'accès d'engins lourds et du public. La zone doit être clôturée.		_	Zone maintenue clôturée
HVC 5								
VALL_HVC5_01 Périmètre de protection de captage d'eau	24, 26, 27	13.35	État boisé milieu ouvert	Pollution	véhicules (+ de 48H)	respect des	intervention nécessitant une présence	pollution,

4. Autres éléments

4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

La forêt est principalement composée de forêt semi naturelle. La carte en annexe représentant le classement des unités de gestion par type de peuplement.

La surface de forêt semi naturelle est de 211,66 hectares (soit 88,97% de la surface certifiée).

La surface de forêt cultivée est de 3,66 hectares (soit 1,53% de la surface certifiée).

La surface « non forestière » est de 24,14 hectares (soit 10,08% de la surface certifiée).

4.2. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare de la surface hors îlots de sénescence. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt des Vallières et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.

4.3. Réseau de conservation

Présentation du réseau

La carte du réseau de conservation est disponible en annexe.

Type de milieu	Surface (ha)
Îlot de sénescence	88,84 (soit 37,10% de la surface certifiée)
Îlot de vieillissement	0
Zones ouvertes (milieux associés)	18,97 (soit 7,92% de la surface certifiée)
Zone tampon des cours d'eau et mares	3,92 (soit 1,64% de la surface certifiée)
Habitat frênaie à grande prêle (légendé habitat forestier)	1,44 (soit 0,60% de la surface certifiée)
TOTAL	113,17 (soit 47,26% de la surface certifiée)

Gestion des milieux ouverts

Les milieux associés identifiés sur la forêt des Vallières sont des milieux ouverts, leur maintien est assuré par :

- Du pâturage équin/ovin pour 2,2 hectares.
- De la production de foin pour 10.29 hectares.
- Du broyage tardif (automne) avec export pour les abords des milieux humides pour 1,70 hectare.
- Du broyage tardif sans export pour les bords de Marne et zones refuges non fauchées pour 5,88 hectares.
- Du débroussaillage biannuel sans export pour la fruticée (ancien verger) pour 0,6 hectare.

Ces éléments et leur cartographie sont consignés dans le Plan de Gestion de la Forêt régionale des Vallières.

4.4. Espèces invasives

La forêt des Vallières est parsemée, sur la quasi-totalité de sa surface, par du **Robinier-faux-acacia**, essence pionnière qui a bénéficié de l'activité historique des carriers qui ont bouleversé les sols.

L'aménagement forestier prévoit de ne pas œuvrer en faveur de cette essence et elle est systématiquement coupée au profit des essences indigènes.

Quelques poches de **Renouée du Japon** ont été repérées et cartographiées et des essais sont menés pour tenter de les éradiquées.

Depuis quelques années, la **Gerbe d'or** (Solidago Canadensis) a fait son apparition sur le territoire, notamment en bordure de la RD418 secteur d'Annet-Sur-Marne, la surveillance de son expansion est en place et il est prévu d'éventuelles actions, comme en août 2021 où 177 pieds ont été arrachés sur la Parcelle 27.